

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 06

Excusé : 00

Absent : 01

Qui ont pris part

à la délibération : 28

Date de convocation : 15 juillet 2022

SEANCE DU 21 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un juillet à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire — M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h42) – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme RASTOUIL Angélique – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien.

Pouvoirs : Mme ESPOSITO Annie pouvoir à M. VINCENT Gilles, Maire – M. QUENET Xavier pouvoir à M. MARIN Michel – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie pouvoir à Mme DEFAUX Catherine – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. LE PEN Jean-Ronan pouvoir à Mme MONTAGNY Nolwenn.

Absent : M. BLANC Romain.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

20- PRESENTATION DES DECISIONS MUNICIPALES RELATIVES A LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS

A- DECISION MUNICIPALE 10-2022 : MAPA N° 2022-01 – MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE DE LA CUISINE CENTRE « LE CEDRE BLEU »

Le MAPA n° 2022-01 « *Maintenance des installations de génie climatique de la cuisine centrale* » a été attribué à la société MTMS – 641 Chemin du Bassaquet – Parc de la prévoyance, 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES, pour un montant forfaitaire de 7 620.00 €H.T.

Il est précisé que le MAPA n° 2022-01 « *Maintenance des installations de génie climatique de la cuisine centrale* » a été conclu pour une durée de 12 mois et il pourra faire l'objet d'une reconduction tacite dans la limite de trois reconductions de 12 mois.

B- DECISION MUNICIPALE 18-2022 : MAPA N° 2022-03 B – FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIES

Le MAPA n° 2022-03 B « *Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés* » a été attribué à la société TOTAL ENERGIES SA – 2 bis rue Louis Armand – CS 51518 – 75525 PARIS CEDEX 15, considérée comme l'offre la mieux-disante pour un coût estimatif annuel de 84 318.73 € H.T. (DQE non-contractuel).

Il est précisé que le MAPA n° 2022-03 B « *Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés* » a été conclu pour une durée de 12 mois soit du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

C- DECISION MUNICIPALE 20-2022 : MAPA N° 2022-02 – MAINTENANCE DU RESEAU ET DES EQUIPEMENTS DE VIDEOPROTECTION

Le MAPA n° 2022-02 « *Maintenance Du réseau et des équipements de vidéoprotection* » a été attribué à la société CITELIUM France – 101 chemin de la Digue, ZI secteur D, 06700 SAINT-LAURENT-

DU-VAR – pour un montant forfaitaire de 3564.00 € H.T. concernant le volet préventif, et pour un coût estimatif annuel de 45 487.00 € H.T. (DQE non-contrastuel).

Il est précisé que le MAPA n° 2022-02 « *Maintenance du réseau et des équipements de vidéoprotection* » a été conclu pour une durée de 12 mois et il pourra faire l'objet d'une reconduction tacite dans la limite de trois reconductions de 12 mois.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération n° 2020-21 du 15 juin 2020 relative à la délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire ;

PREND ACTE

- Des décisions municipales n° 10-2022, n° 18-2022 et n° 20-2022 relatives à la passation des MAPA.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 22 juillet 2022, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT